



# LA RÉVOLUTION EN CARDIOLOGIE

**Assemblée Générale Mixte**

Vélizy-Villacoublay – le 30 mai 2024



# Avertissement

Les informations contenues dans ce document ont été préparées par Carmat S.A. (la "Société") à des fins d'information uniquement. Les informations et opinions contenues dans cette présentation sont fournies uniquement à la date de la présentation et peuvent être mises à jour, complétées, revues, vérifiées ou amendées et peuvent donc faire l'objet de modifications significatives.

Les informations contenues dans cette présentation ne prétendent pas être complètes et sont qualifiées par référence dans leur intégralité aux informations que la société est tenue de rendre publiques et rend publiques en vertu des règles et réglementations applicables et, en particulier, celles émises par l'Autorité des marchés financiers. Ces informations n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante. Aucune déclaration, garantie ou engagement, explicite ou implicite, n'est fait par la Société ou l'un de ses administrateurs, dirigeants, affiliés ou toute autre personne quant à l'exactitude, l'exhaustivité ou l'adéquation des informations et opinions contenues dans cette présentation. Ni l'entreprise ni ses conseillers ou représentants n'acceptent une quelconque responsabilité pour toute perte ou tout dommage résultant de l'utilisation de cette présentation ou des informations ou opinions qu'elle contient.

La présentation contient des informations sommaires sur l'entreprise. Toute décision d'acquiescer ou de souscrire des actions de la Société doit être prise uniquement sur la base des informations contenues dans (i) le document de référence universel (DRU) de la Société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) (ii) tout amendement à ce document, et (iii) les communiqués de presse de la Société. Ces documents sont disponibles gratuitement au siège social de CARMAT, 36, avenue de l'Europe, Immeuble l'Etendard Energy III, 78140 Velizy-Villacoublay, France. Ces documents sont également disponibles en ligne sur les sites de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de la CARMAT ([www.carmatsa.com](http://www.carmatsa.com)). Nous attirons particulièrement votre attention sur les facteurs de risque décrits dans l'URD (et ses amendements le cas échéant) et notamment sur les facteurs de risque liés au besoin important de financement à court terme de la Société, qui pourrait entraîner la perte partielle ou totale de tout investissement dans ses titres.

Ce document contient des informations concernant les marchés sur lesquels la Société exerce ses activités ainsi que la position concurrentielle de la Société sur ces marchés et, en particulier, la taille de ces marchés. Ces informations sont extraites de diverses sources externes ou d'estimations fournies par la Société. Elles ne doivent pas être utilisées pour prendre une décision d'investissement. Le présent document contient des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives portent sur les perspectives, l'évolution et la stratégie futures de l'entreprise et sont fondées sur des analyses de prévisions de résultats et des estimations de montants non encore déterminables. Par définition, les déclarations prospectives sont soumises à une série de risques et d'incertitudes liés à des événements futurs et dépendent de circonstances qui peuvent ou non se matérialiser à l'avenir. Les déclarations prospectives ne constituent pas une garantie des résultats futurs et des performances réelles de l'entreprise. La situation financière, les résultats et les flux de trésorerie réels de l'entreprise, ainsi que les tendances du secteur dans lequel l'entreprise opère, peuvent différer matériellement de ceux contenus dans cette présentation. En outre, même si la situation financière, les résultats, les flux de trésorerie et les tendances du secteur dans lequel la société opère sont conformes à ceux anticipés dans les déclarations prospectives contenues dans cette présentation, ces éléments ne peuvent être interprétés comme une indication fiable des résultats ou développements futurs de la société. La société ne s'engage pas à mettre à jour ou à confirmer des projections ou des estimations, ni à rendre publique une correction d'une quelconque déclaration prospective afin de refléter un événement ou une circonstance qui pourrait survenir après la date de cette présentation.

Cette présentation et les informations qu'elle contient ne constituent pas, et ne font pas partie, d'une offre ou d'une sollicitation d'achat ou de souscription de titres de la société dans quelque juridiction que ce soit. La distribution de cette présentation peut être soumise à des réglementations spécifiques dans certaines juridictions. Les personnes en possession de cette invitation doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer. En assistant à la présentation à laquelle ce document se rapporte ou en acceptant une copie de ce document, vous acceptez d'être lié par les restrictions susmentionnées.

Mai 2024, CARMAT SA, France

# Intervenants



**Alexandre Conroy**  
*Président du Conseil  
d'administration*



**Stéphane Piat**  
*Directeur Général*



**Pascale d'Arbonneau**  
*Directrice administrative et financière*



# Agenda

**I. Constitution du bureau**

**II. Travaux du Conseil d'administration**

**III. Point business et perspectives**

**IV. Rapport financier 2023 et situation financière**

**V. Rapports du commissaire aux comptes**

**VI. Questions & réponses**

**VII. Vote des résolutions**

# Constitution du bureau et quorum

- **Président** : Alexandre Conroy
- **Secrétaire de séance** : Pascale d'Arbonneau
- **Désignation des Scrutateurs**
- **Point sur le Quorum (AGO et AGE)**



# Agenda

**I. Constitution du bureau**

**II. Travaux du Conseil d'administration**

**III. Point business et perspectives**

**IV. Rapport financier 2023 et situation financière**

**V. Rapports du commissaire aux comptes**

**VI. Questions & réponses**

**VII. Vote des résolutions**

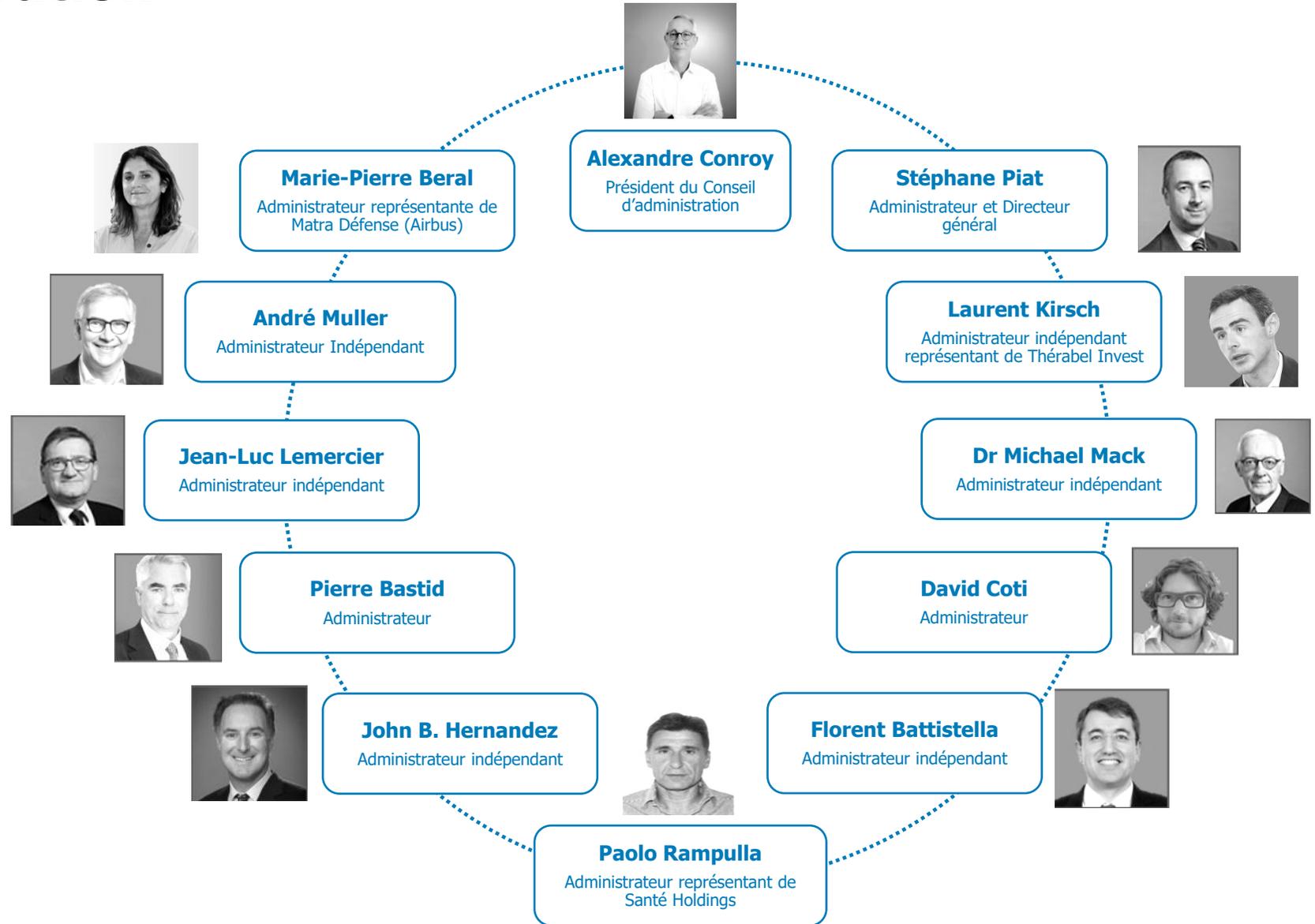
# Conseil d'administration



**12**  
administrateurs

**4** nationalités

**7** administrateurs indépendants





# Agenda

**I. Constitution du bureau**

**II. Travaux du Conseil d'administration**

**III. Point business et perspectives**

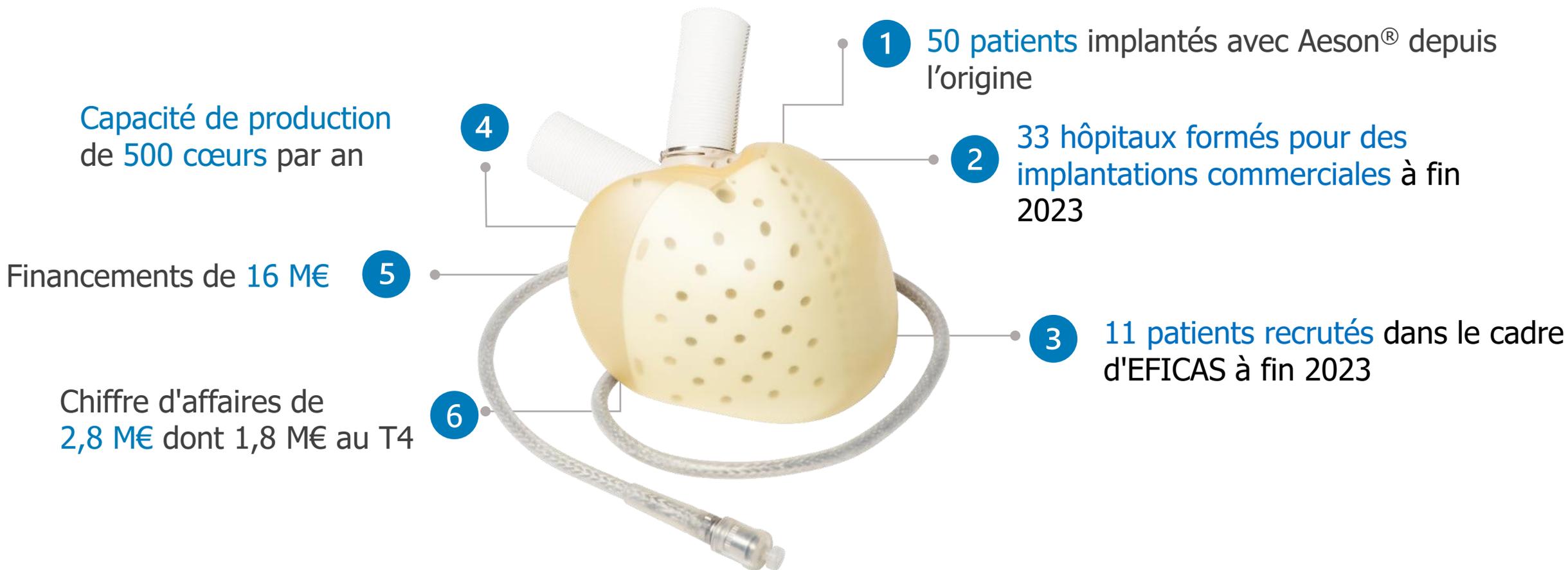
**IV. Rapport financier 2023 et situation financière**

**V. Rapports du commissaire aux comptes**

**VI. Questions & réponses**

**VII. Vote des résolutions**

# 2023 - une année charnière et structurante



Des fondations solides établies en 2023 en vue d'une année 2024 réussie

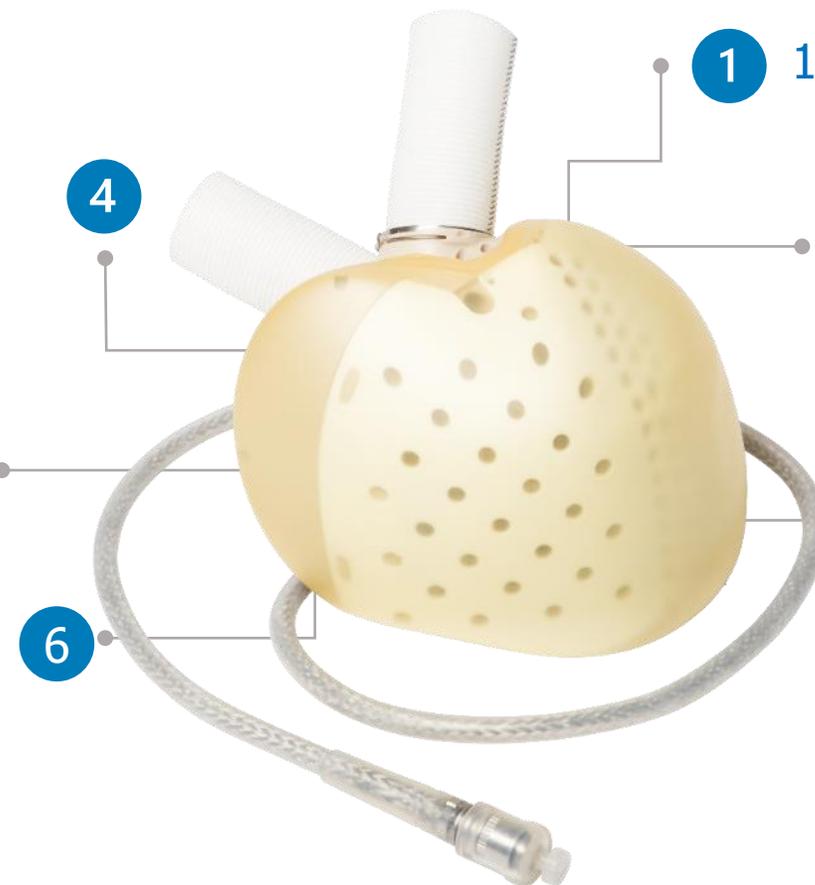
# 2024 - les résultats clés obtenus à ce jour sont très encourageants

>30 cœurs Aeson® en stock  
Capacité de production de 500 cœurs par an

Levées de fonds de 33 M€

Restructuration réussie de la dette financière

Report de l'échéance de chacun des prêts d'au moins 2 ans



1 11 implantations depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024

2 9 patients recrutés dans l'étude EFICAS depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 (soit 20 au total depuis le début de l'étude)

3 39 hôpitaux formés aux implantations commerciales dans 14 pays différents (+6 par rapport à fin 2023)

5

6

Données au 23 avril 2024 (inclus), sauf pour l'étude EFICAS (données au 6 mai 2024)

**Prévision de ventes d'environ 14 M€ pour 2024**

# Accélération du développement commercial

	Exercice 2023	2024 – 4 mois*
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>2,8 M€</b>	<b>1,7 M€</b>
<b>Implantations</b>	<b>17</b>	<b>11</b>
<b>Etude EFICAS - Patients recrutés</b>	<b>10</b>	<b>9</b>
<b>Hôpitaux formés aux implantations commerciales (fin de période)</b>	<b>33</b>	<b>39 (+6)</b>
<b>Pays actifs commercialement</b>	<b>Allemagne, Italie</b>	<b>Allemagne, Italie, Pologne</b>
<b>Autres pays prêts pour des implantations commerciales</b>	<b>Autriche, Slovénie, Grèce, Israël</b>	<b>Autriche, Slovénie, Grèce, Israël, Suisse</b>
<b>Stock</b>	<b>Env. 20 dispositifs</b>	<b>Env. 30 dispositifs</b>

Données au 23 avril 2024 (inclus), sauf pour l'étude EFICAS (données au 6 mai 2024)

## L'effet « WOW »!

observé à chaque 1<sup>ère</sup> implantation renforce notre conviction que l'adoption d'Aeson® prendra de l'ampleur en 2024.

Parcours patient à développer progressivement pour libérer tout le potentiel d'Aeson®

# Enseignements récents à exploiter pour faire d'Aeson® un traitement de première intention

## SÉLECTION DES PATIENTS



## RÉTABLISSEMENT DU PATIENT



## CHIRURGIE

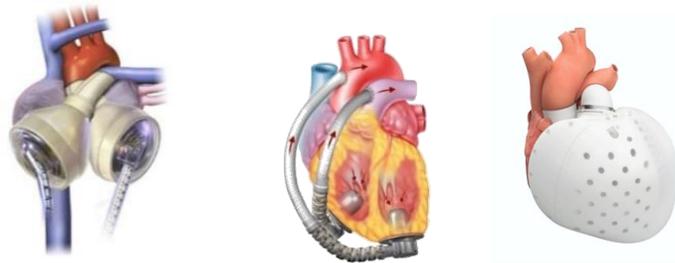


## PARCOURS PATIENT



# Avantages concurrentiels uniques d'Aeson®

4 exigences essentielles pour assurer un remplacement physiologique sans complications



	SynCardia TAH	BVAD	Aeson® TAH
<b>01</b> Assistance biventriculaire	✓	✓	✓
<b>02</b> Pulsatilité	✓	✗	✓
<b>03</b> Autorégulation	✗	✗	✓
<b>04</b> Hémocompatibilité élevée	✗	✗	✓

Remplacement physiologique complet

Un profil de sécurité inégalé



Pas d'accident vasculaire cérébral invalidant



Pas de saignements gastrointestinaux

# 10 ans d'expérience clinique depuis la 1<sup>ère</sup> implantation en 2013

**61 PATIENTS**

Atteints d'insuffisance cardiaque avancée ont été traités avec Aeson®



La durée de support la plus longue

**25 MOIS**



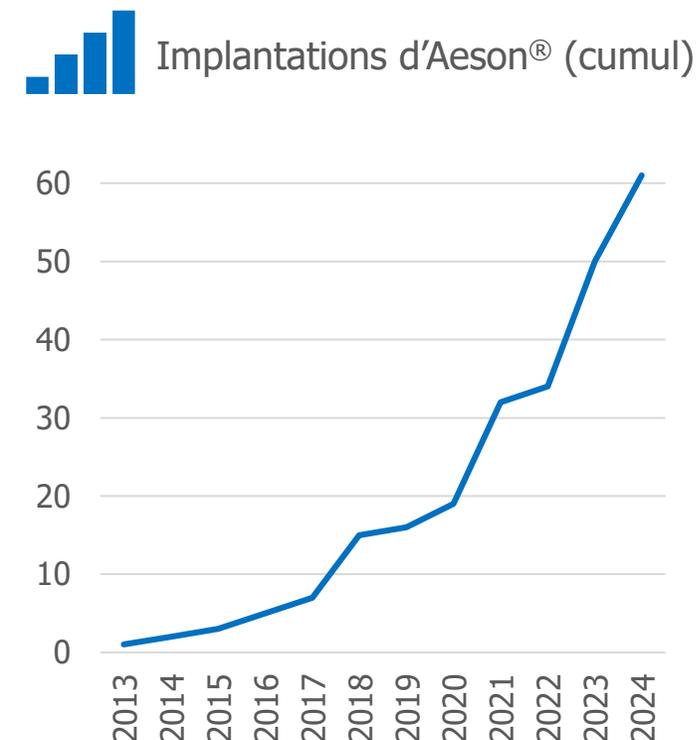
**15 PATIENTS**

ont été transplantés après support d'Aeson® (pont à la transplantation)



Le cumul de l'expérience :

**> 23 ANNÉES-PATIENTS**



Données au 23 avril 2024 (inclus)

# Une thérapie qui change la donne pour les médecins et les patients



## Procédure chirurgicale sûre

- Sélection des patients avec l'aide de proctors
- Outil d'implantation virtuelle en 3D
- Procédure réussie à 100%
- Récupération rapide



## Qualité de vie

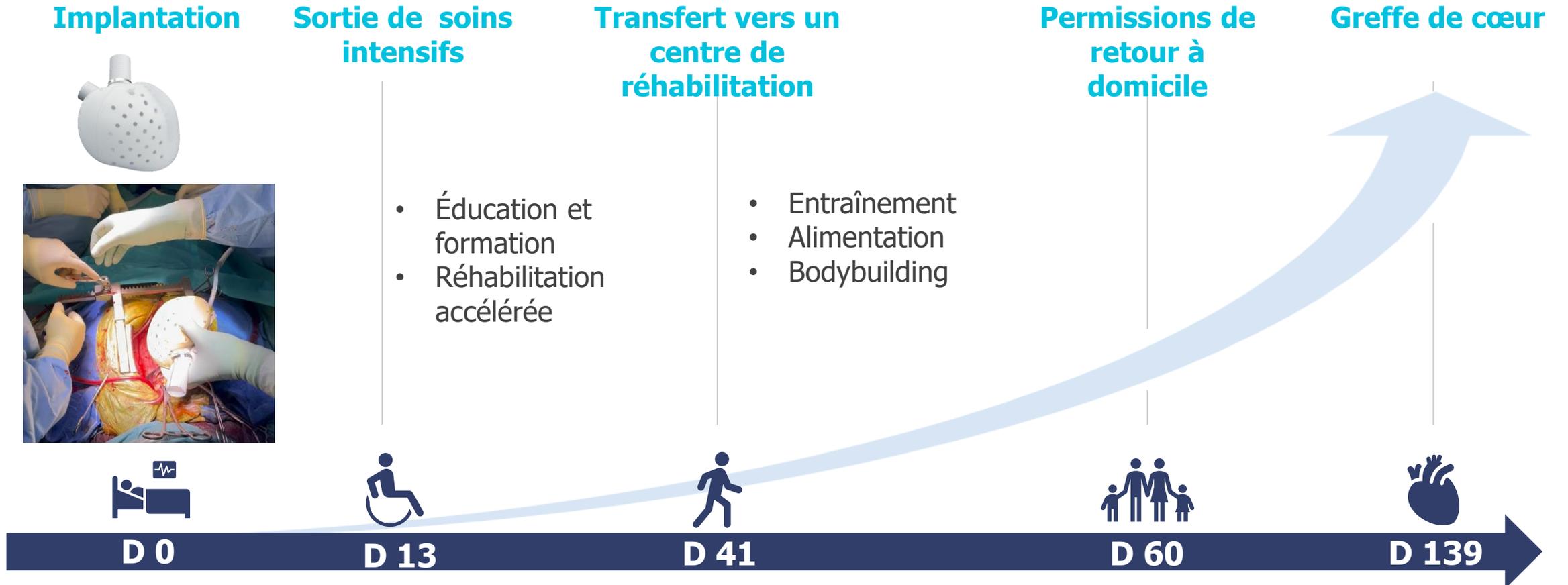
- Le flux sanguin réagit automatiquement aux activités
- Peu de médicaments et une anticoagulation de faible intensité
- Manipulation simple des composants externes



## Soutien durable

- Mode automatique
- Profil d'hémocompatibilité unique

# Expérience clinique en vie réelle



# Retour d'expérience des praticiens : pour faire d'Aeson® un traitement de première intention

1

**Faire confiance à Aeson®**

- Efficacité
- Fiabilité
- Sécurité (pas d'accident vasculaire cérébral /de saignement)
- Facilité d'utilisation

2

**Sélectionner les bons patients au bon moment**

- Viser le bénéfice maximal pour chaque patient
- Élargir l'univers des possibilités

3

**Intégrer Aeson® dans l'arsenal thérapeutique**

- Faire de cette thérapie d'exception la solution de premier choix
- Oser se lancer (en équipe, avec le soutien de CARMAT)

# Prêts pour le développement commercial



**39 centres formés dans 14 différents pays pour les implantations commerciales**



**Des équipes de terrain dimensionnées pour accompagner la croissance des ventes**



**Production suffisante pour répondre à la demande**



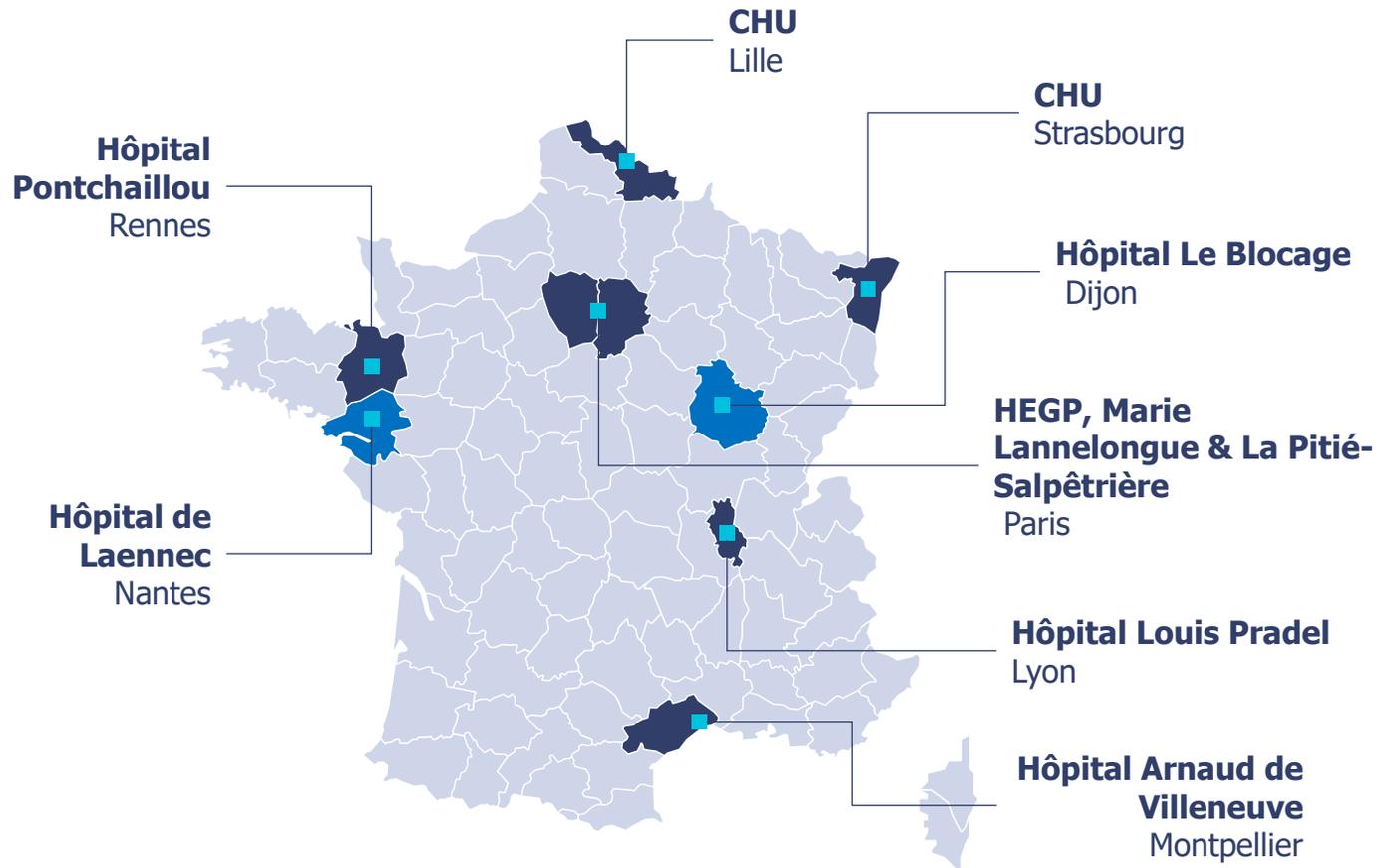
**Meilleure compréhension du parcours patient**



**Élargissement de la sélection des patients**



# Etude EFICAS : en ligne pour une finalisation au S1 2025



**20 implantations à date\***  
**10 hôpitaux entièrement formés**

**Données :** données sur la sécurité et les performances, et données médico-économiques

**Taille de l'échantillon :** 52 patients

**Calendrier :** achèvement prévu au premier semestre 2025

## **Objectifs :**

- favoriser l'adoption du produit
- soutenir la proposition de valeur et obtenir le remboursement en France
- soutenir l'autorisation de mise sur le marché (PMA) aux États-Unis

**Un catalyseur clé pour l'adoption d'Aeson®**

# Une dynamique de ventes encourageante

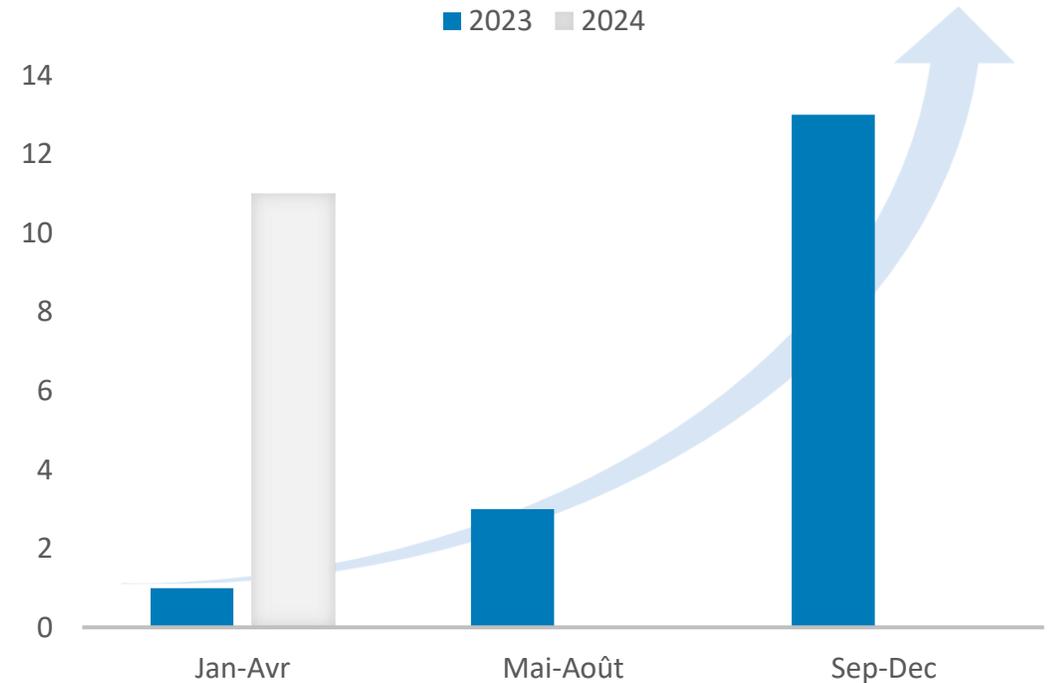
**67%** des hôpitaux formés ont référé des patients

**39%** des hôpitaux formés ont réalisé des implantations

**4** nouveaux sites ont réalisé leur première implantation

**3** patients par mois de janvier à avril 2024

## Trajectoire des ventes (nombre de dispositifs)



**Prévision de ventes d'environ 14 M€ pour 2024**

Données au 23 avril 2024 (inclus)

# Leviers marketing pour soutenir la dynamique des ventes en 2024

## Développement du marché

- L'Allemagne/DACH et l'Italie restent les principales zones cible
- Expansion géographique en Europe et au Moyen-Orient
- Former de nouveaux hôpitaux et convertir les hôpitaux formés en sites d'implantation

## Prise en charge d'Aeson®

- Étendre la couverture géographique du remboursement en Allemagne
- Utiliser le financement de l'innovation dans les autres pays

## Engagement des clients

- S'appuyer sur l'expérience acquise croissante et sur le soutien des « Key Opinion Leaders »
- Construire le parcours patient

# Accroître l'adhésion des clients en capitalisant sur l'expérience clinique grandissante

Chirurgiens



Intensivistes

Études de cas / Publications

Webinaires / symposiums locaux

Dr. Acard (Paris) @ SITO, IT

Dr. Wilbring (Dresden) @ EACTS MCS SUMMIT



Septembre 2023



Novembre et Décembre 2023



Octobre 2023



Novembre 2023

Vers une adoption plus large d'Aeson® par la communauté médicale

# Montée en puissance de la production

## Étape 1 – capacité de production portée à 500 cœurs par an

- 2<sup>ème</sup> bâtiment de production (« BDA2 ») certifié et actif
- Env. 20 cœurs « en stock »
- Production 2024 supérieure à 100 dispositifs

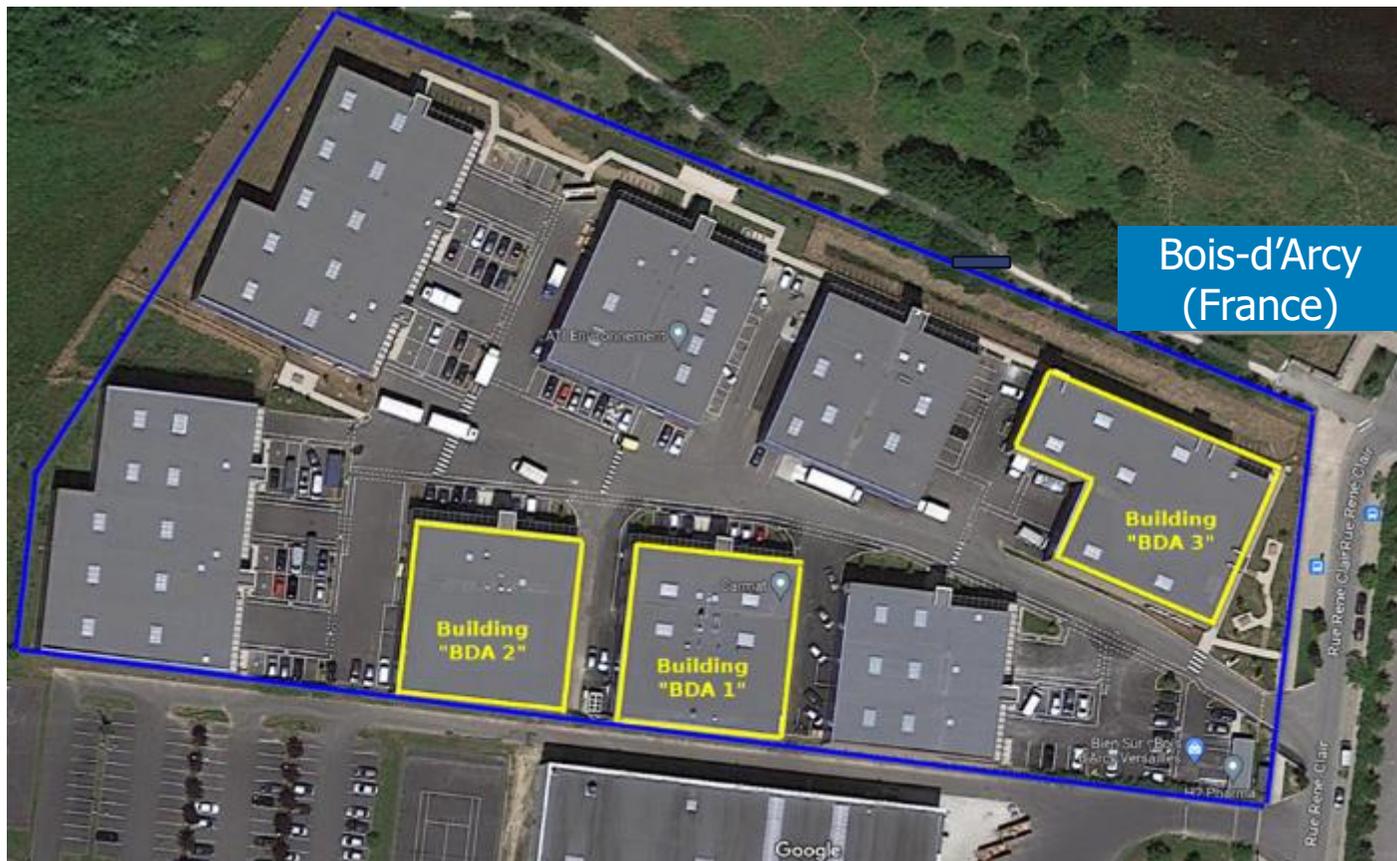
## Étape 2 - atteindre une capacité de 1000 cœurs d'ici 2027

- Plusieurs options actuellement à l'étude

## Augmentation de la capacité de production



# Nouveau bâtiment de production (« BDA2 ») certifié au T4 2023 et actif



Capacité de production augmentée à 500 cœurs/an à partir de début 2024

# Un énorme potentiel commercial

**Un marché total de plus de 40 Mds\$ d'ici à 2030**



- Sur 200 000 patients par an, seuls 6 000 bénéficient d'une transplantation cardiaque
- Le leadership en « BTT » est suffisant pour générer plus d'un milliard de dollars par an à horizon 10 ans

**CARMAT en passe de devenir le leader du segment des prothèses cardiaques**



- Une technologie supérieure aux autres alternatives
- Une avance considérable sur tous les autres projets concurrents

**Capacité hospitalière en place**



- Définir le parcours patient pour les personnes souffrant d'insuffisance cardiaque avancée

**Capacité de production en place**



- Capacité de production actuelle de 500 dispositifs / an
- Poursuite des investissements en matière de capacités de production pour répondre à la demande d'Aeson®

# Feuille de route stratégique et étapes-clés à venir

## Objectifs pour 2024

- 1 Développement commercial réussi en Europe
- 2 Atteinte du seuil de 75% des recrutements dans l'étude EFICAS
- 3 ~50 centres formés pour des implantations commerciales
- 4 Réduction d'environ 20% de la consommation de trésorerie vs. 2023
- 5 Soumission du dossier de reprise de l'EFS (cohorte 2)

**Ventes 2024 de l'ordre de 14 M€**

## Objectifs à moyen terme

- 1 Augmentation de la capacité de production au-delà de 1 000 cœurs par an d'ici à 2027
- 2 Obtention du remboursement du dispositif dans toutes les zones géographiques clés
- 3 Réduction drastique du coût de production
- 4 Renforcement de la base des fournisseurs
- 5 Lancement sur le marché américain en 2027

**2027 - Seuil de rentabilité**

**Notre objectif ultime : devenir le 1<sup>er</sup> cœur artificiel total approuvé pour la thérapie de destination (« DT ») afin de remédier à la pénurie de greffons**



# Agenda

**I. Constitution du bureau**

**II. Travaux du Conseil d'administration**

**III. Point business et perspectives**

**IV. Rapport financier 2023 et situation financière**

**V. Rapports du commissaire aux comptes**

**VI. Questions & réponses**

**VII. Vote des résolutions**

# Compte de résultat

17 cœurs Aeson® vendus dont 11 au T4

Des dépenses opérationnelles maîtrisées

Charges financières nettes  
principalement liées à la dette financière  
de 57,6 M€

CIR de 1,7 M€

En millions d'euros	2023	2022
Chiffre d'affaires	2,8	0,3
<b>Perte d'exploitation</b>	<b>(52,5)</b>	<b>(51,9)</b>
Résultat financier	(3,1)	(3,8)
Résultat exceptionnel	-	-
Crédits d'impôt pour la recherche et l'innovation	1,7	2,1
<b>Résultat Net (Perte)</b>	<b>(53,9)</b>	<b>(53,7)</b>

# Flux de trésorerie et position de trésorerie

« Cash-burn » mensuel d'environ 5 M€ en 2023

Légère augmentation du cash-flow opérationnel et d'investissement principalement du fait d'investissements industriels plus importants

Flux de financement limités

Trésorerie de 8 M€ fin d'année

En millions d'euros	2023	2022
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>51,4</b>	<b>39,2</b>
Flux de trésorerie d'exploitation	(53,5)	(54,4)
Flux de trésorerie lié aux investissements	(4,9)	(2,0)
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement	15,0	68,6
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>8,0</b>	<b>51,4</b>

# Prévisions financières

2024



## Chiffre d'affaires annuel d'environ 14 M€

- 50 hôpitaux formés pour des implantations commerciales fin 2024
- 30 implantations dans le cadre de l'étude EFICAS en 2024
- Niveau de stock suffisant

2027



## Seuil de rentabilité

- Forte dynamique des ventes
- Réduction drastique des coûts de production
- Lancement aux États-Unis en 2027

# La voie vers le seuil de rentabilité

**Prolongation de l'horizon de financement jusque mi-août 2024**



- 2 levées de fonds de 33 M€ en janvier et mai 2024
- Fort soutien des actionnaires historiques (Lohas, Sante Holdings)

**Restructuration réussie de la dette financière**



- Report de l'échéance de tous les prêts de plus de 2 ans
- 2024-2025 : aucun remboursement significatif
- 2026-2028 : limitation des remboursements en espèces via « l'équitization » du prêt de la BEI

**Réduction de la consommation de trésorerie**



- Stricte discipline financière
- Objectif de réduction de 20% de la consommation de trésorerie entre 2023 et 2024

**Financements supplémentaires à court terme et au-delà**



- Nouvelle(s) levée(s) de fonds / financement(s) à partir du S2 2024

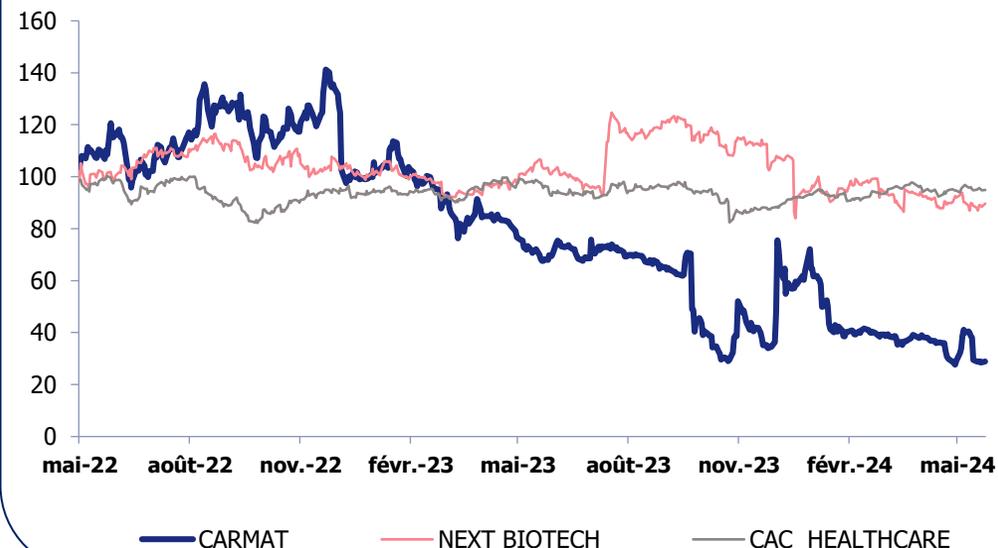
# CARMAT et le marché boursier

## Informations sur l'action au 27 mai 2023

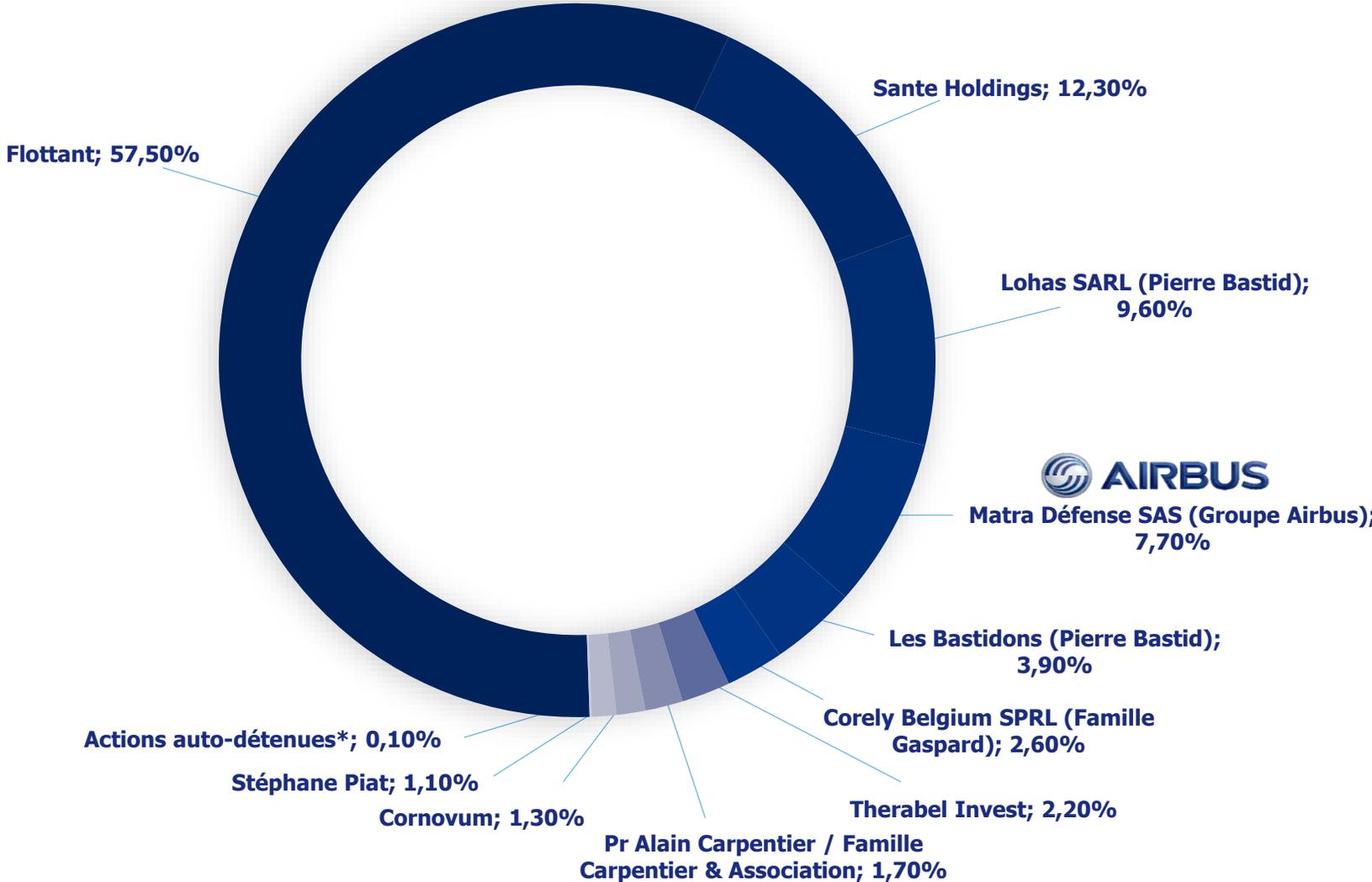
- **Mnémonique** : ALCAR
- **Code ISIN** : FR0010907956
- **Industrie** : Équipements et services de santé
- **Cours de l'action** : 3,03 €
- **Nombre d'Actions** : 34 488 648
- **Capitalisation** : 104,40 M€

## Evolution du cours de l'action CARMAT par rapport aux indices sectoriels (12 mois)

(base 100 au 27.05.2024)



# Structure actuelle de l'actionnariat



\* Contrat de liquidité (situation au 30 avril 2024)



# Agenda

**I. Constitution du bureau**

**II. Travaux du Conseil d'administration**

**III. Point business et perspectives**

**IV. Rapport financier 2023 et situation financière**

**V. Rapports du commissaire aux comptes**

**VI. Questions & réponses**

**VII. Vote des résolutions**



# Agenda

**I. Constitution du bureau**

**II. Travaux du Conseil d'administration**

**III. Point business et perspectives**

**IV. Rapport financier 2023 et situation financière**

**V. Rapports des commissaires aux comptes**

**VI. Questions & réponses**

**VII. Vote des résolutions**



# Agenda

**I. Constitution du bureau**

**II. Travaux du Conseil d'administration**

**III. Point business et perspectives**

**IV. Rapport financier 2023 et situation financière**

**V. Rapports des commissaires aux comptes**

**VI. Questions & réponses**

**VII. Vote des résolutions**

# Résolutions à caractère ordinaire (1/4)

N°	Résolution	Adopté	Rejeté
1	<b>Approbation</b> des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023		
2	<b>Quitus</b> aux administrateurs		
3	<b>Affectation</b> des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2023		
4	<b>Examen</b> des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce – Ratification de l'avenant au contrat de management conclu avec Monsieur Alexandre Conroy		
5	<b>Constatation</b> de la reconstitution des capitaux propres		
6	<b>Autorisation</b> à donner au conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions		

# Résolutions extraordinaires (2/4)

N°	Résolution	Adopté	Rejeté
7	<b>Consultation</b> des actionnaires, en application de l'article L. 225-248 du code de commerce, sur l'éventuelle dissolution anticipée de la Société à la suite de la constatation de pertes comptables qui rendent les capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social		
8	<b>Autorisation</b> à donner au conseil d'administration en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions auto-détenues		
9	<b>Délégation</b> de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires		
10	<b>Délégation</b> de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et offre au public (en dehors des offres visées au paragraphe 1° de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier)		
11	<b>Délégation</b> de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires à émettre dans le cadre d'une offre visée au paragraphe 1° de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier		
12	<b>Autorisation</b> au conseil, en cas d'émission d'actions ou de toute valeur mobilière donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de fixer le prix d'émission dans la limite de 10% du capital social et dans les limites prévues par l'assemblée générale		
13	<b>Délégation</b> de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le montant de chacune des émissions avec ou sans droit préférentiel de souscription qui seraient décidées en vertu des Neuvième résolution, Dixième résolution et Onzième résolution ci-dessus		

# Résolutions extraordinaires (3/4)

N°	Résolution	Adopté	Rejeté
14	<b>Délégation</b> de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une première catégorie de bénéficiaires (investisseurs du secteur des sciences de la vie ou des technologies)		
15	<b>Délégation</b> de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une deuxième catégorie de bénéficiaires (partenaires stratégiques, commerciaux ou financiers)		
16	<b>Délégation</b> de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une troisième catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées (établissements de crédit, prestataires de services d'investissement ou membre d'un syndicat de placement garantissant la réalisation de l'émission considérée)		
17	<b>Fixation</b> du montant global des délégations conférées aux termes des Neuvième résolution à Seizième résolution (à l'exclusion de la Douzième résolution) ci-dessus		
18	<b>Délégation</b> de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une quatrième catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées dans le cadre d'une ligne de financement en fonds propres ou obligataire		
19	<b>Délégation</b> de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une cinquième catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées (créanciers de la Société)		
20	<b>Délégation</b> de compétence à consentir au conseil d'administration d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres		

# Résolutions extraordinaires (4/4)

N°	Résolution	Adopté	Rejeté
21	<b>Délégation</b> de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions au profit (i) de membres et censeurs du conseil d'administration de la Société en fonction à la date d'attribution des bons ou (ii) de personnes liées par un contrat de services ou de consultant à la Société ou à l'une de ses filiales ou (iii) de membres de tout comité mis en place ou que le conseil d'administration viendrait à mettre en place		
22	<b>Autorisation</b> à donner au conseil d'administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre		
23	<b>Autorisation</b> à donner au conseil de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société		
24	<b>Modification</b> des statuts de la Société en vue de l'introduction d'une nouvelle catégorie d'actions de préférence convertibles en actions ordinaires à l'article 12.2 des statuts		
25	<b>Autorisation</b> consentie au conseil d'administration en vue d'attribuer gratuitement des actions de préférence convertibles en actions ordinaires « AGAP 2024 » de la Société au profit de salariés et/ou de mandataires sociaux de la Société		
26	<b>Modification</b> de l'article 17 des statuts afin de supprimer la référence à l'impossibilité pour les administrateurs de participer aux délibérations du conseil d'administration relatives à l'arrêté des comptes et à l'arrêté du rapport de gestion par téléconférence ou visioconférence		
27	<b>Modification</b> de l'article 35 des statuts « Capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social » afin de le mettre à jour avec les nouvelles dispositions de l'article L. 225-248 du code de commerce		
28	<b>Délégation</b> consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des salariés adhérant au plan d'épargne entreprise		



THEIR LIFE. YOUR SKILLS. OUR TECHNOLOGY.

**MERCI**

**CARMAT**